

## CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES

TOUSSAINT	Du 21 octobre au 5 novembre
NOËL	Du 23 décembre au 8 janvier
HIVER	Du 23 février au 10 mars
PRINTEMPS	Du 20 avril au 5 mai
ASCENSION	École fermée le vendredi 10 mai
ÉTÉ	Le 6 juillet

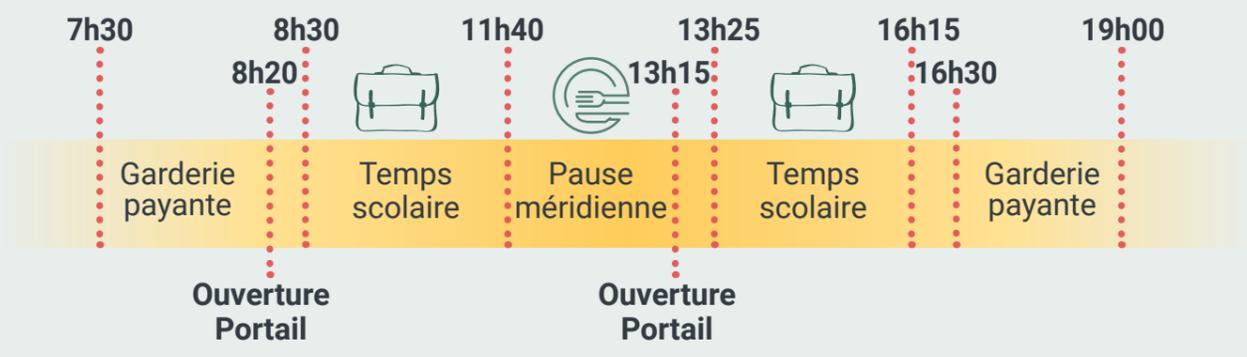


**RENTRÉE SCOLAIRE**

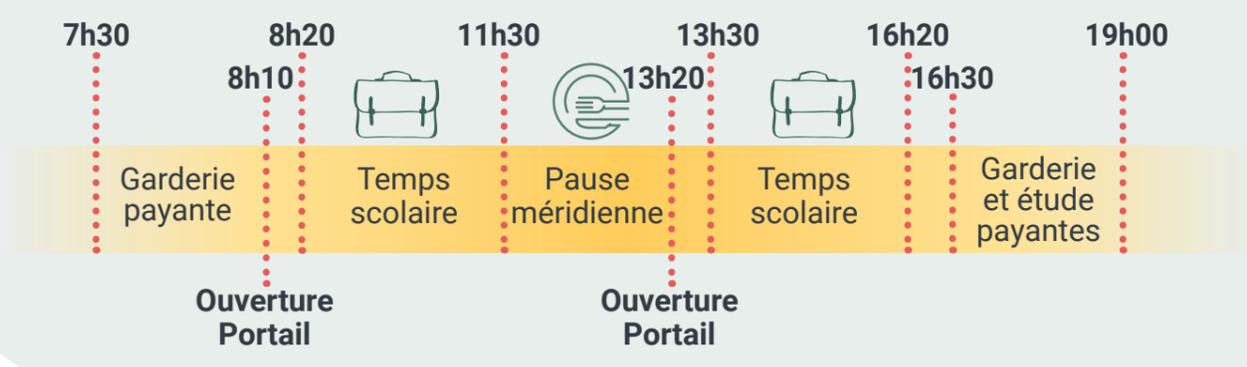
# 2023-2024

## LA JOURNÉE D'ÉCOLE

### ÉCOLE FRANÇOISE DOLTO



### ÉCOLE JULES VERNE



**RENTRÉE LUNDI 4 SEPTEMBRE**

## LES ÉCOLES PUBLIQUES DE PLOËRMEL

### SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Place de la mairie  
56 800 PLOËRMEL  
Tél. 02 97 72 33 08  
education@ploermel.bzh

### ÉCOLE FRANÇOISE DOLTO

Tél. 02 97 74 00 36  
ec.0560367v@ac-rennes.fr

### ÉCOLE JULES VERNE

Tél. 02 97 74 08 93  
ec.0561617d@ac-rennes.fr

CRÉATION & RÉALISATION : SERVICE COMMUNICATION





Les temps périscolaires sont des moments éducatifs où chaque enfant doit pouvoir se restaurer, se divertir, se détendre dans de bonnes conditions de camaraderie et de convivialité.

## LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

### FICHE D'INSCRIPTION

À remplir obligatoirement chaque année scolaire par les parents ou responsables légaux.

Pour une inscription annuelle aux services périscolaires, un accès au portail famille vous sera transmis. Il permet de réserver et/ou annuler les repas, de consulter le menu, et de payer vos factures en ligne.



L'ensemble des repas des deux établissements est produit sur place par les équipes municipales.

### ► RESTAURATION SCOLAIRE

Afin de produire au plus juste et limiter le gaspillage alimentaire, les repas seront obligatoirement réservés ou annulés avant 8h45 le matin. Sans annulation, le repas sera facturé (sauf présentation d'un certificat médical). Pour tous repas occasionnels (moins de 5 repas par mois), des tickets sont à acheter au plus tard la veille de la prise du repas en mairie de Ploërmel. Pour tout repas non réservé : +0,20€

TARIFS - REPAS	TARIF REPAS PLOËRMELAIS	TARIF REPAS HORS PLOËRMEL
QF < 800€	1,00 €	2,45 €
800€ < QF < 1200€	2,45 €	4,90 €
QF > 1201€	2,45 €	4,90 €

\* Tarifs appliqués depuis le 01/09/2022.

### ► GARDERIE ET ÉTUDE SURVEILLÉE Inscription obligatoire

TARIFS - FRANÇOISE DOLTO - JULES VERNE			
	QF < 800	QF 801 à 1200	QF >1201
½ heure le matin et/ou le soir	0,70€	0,75€	0,80€
Forfait mensuel	28,00	30,00€	32,00€
Forfait 3e enfant et +	7€ par enfant		
Pénalités au-delà de 19h	5€ par demi-heure		
Absence non prévenue	1€		
Aide aux devoirs	0,50€		

\* Toute demie-heure entamée sera dûe. Le pointage sera effectif à la sortie de la garderie.



### CONTACT GARDERIES

Françoise Dolto  
07 60 14 85 25

Jules Verne  
07 60 14 85 28

Les garderies disposent de jeux adaptés et d'une étude surveillée pour l'école Jules Verne. Un goûter est fourni par la collectivité.

En cas de venue occasionnelle ou de modification de la prise en charge, il est préférable d'en informer la garderie.



### ► LA NOUVELLE ÉCOLE

Une nouvelle école a été construite sur le territoire de Ploërmel communauté, l'école Antoine de Saint-Éxupéry. Elle ouvrira ses portes prochainement.

La nouvelle école, située au nord de Ploërmel, ouvrira bientôt pour accueillir les élèves. Elle va nécessiter un redécoupage de la carte scolaire, qui indique aux parents dans quelle école ils doivent scolariser leur enfant, selon leur lieu de résidence. L'école Antoine de Saint-Exupéry a vocation à remplacer l'actuelle école Françoise Dolto.

Ploërmel Communauté propose, dans le cadre du Projet Éducatif Local, un spectacle par an à chaque enfant du territoire, des co-interventions Professionnels/Enseignants sur le temps scolaire ainsi que des actions de prévention.



## LE QUOTIDIEN DES ENFANTS

### ► LES RÈGLES DE VIE

Les comportements portant préjudice au bon fonctionnement des services pourront faire l'objet de sanctions. Une notification d'avertissement sera transmise aux parents pour information. Le service Enfance, Jeunesse convoquera les parents et l'enfant afin d'évoquer les problèmes rencontrés. Les sanctions pourront aller jusqu'au renvoi temporaire ou définitif des services.

### ► SANTÉ DE L'ENFANT

Durant l'ensemble des temps périscolaires, l'enfant est placé sous la responsabilité de la mairie de Ploërmel. En cas de problèmes de santé, le service Enfance, Jeunesse prendra contact avec la famille au numéro transmis sur la fiche d'inscription. **Les agents communaux ne sont pas autorisés à administrer un médicament ou autre produit pharmaceutique aux enfants, sauf dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)** qui devra préalablement être transmis au service Enfance, Jeunesse. S'agissant de la restauration scolaire, toute allergie devra également faire l'objet d'un PAI.

Chacun doit respecter ses camarades, les locaux, le matériel mis à disposition et le personnel communal.

